



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

(*) Dans sa séance du 2 juin 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période législative 2020-2021 :

Vu l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période législative 2020-2021. Sont élus :

Présidente	:	Mme Catherine ARMAND
Vice-président	:	M. Jacques STROUN
Secrétaire	:	M. Dominique MESSERLI
Membre	:	Mme Hélène GACHE

() Ce point n'est pas soumis à référendum*

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Chêne-Bougeries, le 10 juin 2020

Catherine ARMAND
Présidente du Conseil municipal